

Aides au “retour volontaire” et réinsertion au Mali : un bilan critique

Près de la moitié des migrants repartent un jour ou l'autre de France. Mais il s'agit là le plus souvent de projets personnels, et les aides au “retour volontaire” proposées par l'État français ne les rejoignent que rarement. Dans la motivation d'abord, puisqu'il s'agit surtout pour les pouvoirs publics de trouver une alternative aux expulsions forcées de “sans-papiers”, et dans son ampleur ensuite, puisque le nombre de bénéficiaires reste limité. Ce système peut-il réellement s'inscrire dans une perspective de développement local ?

par **Christophe Daum**,
université de Paris-VII,
Urmis

Depuis l'arrêt de l'immigration de travail en 1974, différents dispositifs ont tenté d'organiser le retour des immigrés “n'ayant pas vocation à demeurer en France”, selon l'euphémisme en vigueur. À côté des dispositifs policiers, des mesures d'accompagnement à la réinsertion (appui technique pour le montage de projets individuels, subventions) pour les “sans-papiers” rentrés volontairement ont également été testées.

L'émigration malienne a été souvent la cible de ces politiques de “maîtrise des flux”. Les mesures allant de la coercition, parfois médiatisée (le “charter des 101 Maliens” en 1986, l'expulsion de l'église Saint-Bernard en août 1996) et parfois moins visible (l'accompagnement à la frontière en avion de ligne par des fonctionnaires de la police aux frontières). Moins nombreux que les refoulés, 422 jeunes maliens ont, entre 1991 – date de lancement des premiers dispositifs français – et fin 1999, tenté ce “retour volontaire”, c'est-à-dire sans avoir été raccompagnés de force, au Mali, à Bamako ou en région de Kayes. C'est au bilan de ces retours, et plus précisément à une lecture critique des dispositifs publics, que cet article s'intéresse. S'agissait-il d'un alibi destiné à mieux faire passer les mesures autoritaires ? Ou bien au contraire, s'agissait-il d'une alternative positive à l'émigration obligée, ancrée depuis deux générations dans cette région ?⁽¹⁾

Depuis 1977, avec la prime au retour de 10 000 francs (1 500 euros) instaurée par le secrétaire d'État à l'Immigration de l'époque, Lionel Stoléro, les dispositifs d'incitation au retour ont connu divers avatars. Cette première mesure sera un échec, tant quantitatif (peu de volontaires au regard de l'objectif attendu en 1977) que qualitatif (les retours au pays sont fréquemment suivis d'une nouvelle émigration, devant les nombreuses difficultés de la réinsertion). Abandonnées après 1981 par le gouvernement socialiste, les aides au retour vont réapparaître après 1984 avec les restructurations dans le secteur automobile. Avec ce nouveau dispositif (toujours en vigueur), la subvention gouvernementale

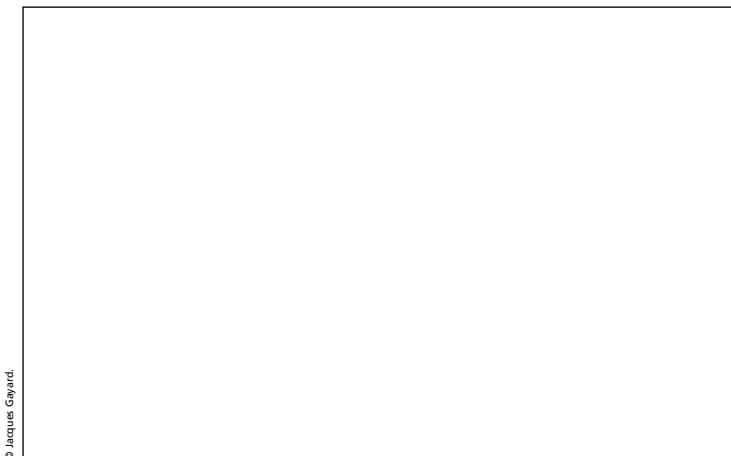
1)- La présentation du “programme migration et développement local”, piloté par les ministères des Affaires sociales (direction de la Population et des Migrations, Office des migrations internationales) et des Affaires étrangères (coopération française), s'appuie notamment sur son évaluation, réalisée fin 1999 (PDLM, 1991 – 1997), commanditée par le ministère des Affaires étrangères et coordonnée par Daniel Neu, du Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret). L'auteur de cet article a contribué à la partie malienne de cette évaluation. Les propositions ici exprimées n'engagent que leur auteur, et en aucun cas les commanditaires de cette évaluation, ni ses autres acteurs.

s'ajoutant au montant des allocations chômage qui auraient été perçues en France et dans certains cas à la prime de licenciement patronale, les subventions iront de 32 000 francs (4 900 euros) pour un chômeur en fin de droit, à 100 000 francs (15 000 euros) pour un salarié rentrant dans le cadre des conventions interentreprises. Dans certains cas, des porteurs de projets bénéficieront, notamment au Sénégal ou au Mali, d'une certaine préparation en vue de réussir leur retour. Là encore, le bilan quantitatif reste très limité, et des responsables de l'Omi en tirent les leçons dès 1988 : les mesures d'aide au retour ont "accompagné des démarches individuelles, plus qu'elles n'en ont suscité"⁽²⁾.

Pour le dire autrement, ces encouragements qui se voulaient, à l'origine, incitatifs au retour et propres à enclencher un mouvement visible, ont été utilisés par des immigrés dont la décision de rentrer au pays était motivée par des facteurs personnels. Les stratégies de retour au pays d'origine ne sont pas un phénomène nouveau, et les historiens des migrations⁽³⁾ évaluent à près de la moitié les immigrés ayant franchi le

2)- Arlette Cansot et Michel Vialle, "Les dispositifs d'aide à la réinsertion dans le pays d'origine : un bilan raisonné", in *Revue française d'administration publique*, n° 47, 1988.

3)- Voir à ce sujet Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France (de la fin du XIX^e siècle à nos jours)*, Armand Colin, 1996.



© Jacques Gayard.

"Tenter la chance en France" est le leitmotiv souvent entendu, tant au Mali que dans les foyers parisiens (ici, dans le XIX^e arrondissement).

pas à un moment ou l'autre de leur cycle migratoire. Si tant est que la décision d'émigrer relève du "libre choix individuel" (il s'agit souvent d'une stratégie de survie imposée par la crise), les retours peuvent être une contrainte⁽⁴⁾ ou, au contraire, une décision assumée, généralement prise en fonction d'un contexte particulier, souvent familial. Les mesures d'aide au retour, quant à elles, qu'elles soient ou non utiles et efficaces par ailleurs⁽⁵⁾, constituent au mieux une opportunité de financement complémentaire à l'épargne accumulée par le migrant.

Les aides s'intègrent au plan personnel de retour

Les sans-papiers, pris en tenaille entre de nombreuses difficultés (l'interdiction de séjourner en France en premier lieu, la précarité de l'emploi ou encore les difficultés de logement en foyer) sont également

4)- On pourra se rapporter sur ce sujet à l'article "Retours contraints, retours construits des émigrés maliens", Catherine Quiminal, *H&M* n° 1236, mars-avril 2002, qui dresse une typologie des différents types de retours au Mali, dans laquelle nous nous inscrivons ici.

5)- Voir à ce propos Gaye Petek-Shalom, "Peut-on encore parler de politique de réinsertion ?", *H&M*, n° 1236, "Retours d'en France", mars-avril 2002.



6)- Ce programme, le "contrat de retour au pays d'origine", n'est évoqué ici que pour mémoire, d'une part pour sa nature ponctuelle (il portait sur la seule année 1999), d'autre part pour ses résultats bien éloignés des objectifs affichés au ministère des Affaires sociales lors de son lancement, soit 2 000 retours annoncés en conférence de presse (AP et AFP, 4 novembre 1997).

7)- Ce programme concerne également le Sénégal, dans des modalités spécifiques tenant tant au contexte socio-économique et politique national, différent de celui du Mali, que de la façon dont ses acteurs institutionnels l'ont adapté en conséquence. Par exemple on ne dénombre, fin 1999, que soixante-douze anciens émigrés réinsérés. Cet article ne propose que quelques éléments de bilan concernant le Mali.

sollicités par ces mesures incitatives au retour. Mais les chiffres l'attestent : entre la crainte permanente du contrôle de police et de la reconduite à la frontière, et ces aides au retour, leur logique n'est guère différente de celle de leurs prédécesseurs en règle. Ainsi, plusieurs milliers de Maliens déboutés de la régularisation de 1997 ont été dénombrés à la fin de cette opération. Mais le programme d'aide au retour qui les concernait spécifiquement n'aura vu qu'une vingtaine de volontaires⁽⁶⁾ ! "Tenter la chance en France", selon la formule souvent entendue tant au Mali que dans les foyers africains de la région parisienne, demeure l'objectif prioritaire des candidats à l'émigration. Les contraintes relevant de la société d'immigration, celles de la France dans le cas présent, sont connues. Elles ne sont pas essentiellement déterminantes quant au choix d'émigrer et à celui de tenter de se maintenir en immigration.

Ces stratégies sont bien établies ; et les meilleures politiques de réinsertion y changent peu de choses. Tout au plus, et cette leçon connue depuis la fin des années quatre-vingt vaut également pour les sans-papiers, les intéressés vont-ils éventuellement intégrer cette opportunité dans leurs perspectives personnelles de retour au pays. C'est dans cette logique qu'il faut examiner les programmes de réinsertion récents. En 1991, l'un d'eux a vu le jour, au Mali d'abord à titre expérimental, puis au Sénégal à partir de 1993⁽⁷⁾. Ce programme s'appuie sur les dispositifs "d'invitation à quitter le territoire français", dits IQF, qui concernaient les conditions de retour au pays des déboutés de la demande d'asile politique. La circulaire du 14 août 1991 qui précise ce dispositif prévoyait la prise en charge du billet d'avion et une "aide au retour" de 1 000 francs (150 euros) et de 500 francs par enfant. Elle envisageait en outre des mesures spécifiques dites "d'accueil et de réinsertion dans le pays d'origine". Examinés par un Comité de réinsertions franco-malien (comprenant notamment le représentant à Bamako de l'Office des migrations internationales, la mission de coopération de l'ambassade de France), des projets d'immigrés réinsérés ont été financés, en moyenne à hauteur de 12 000 francs (1 800 euros).

Les initiatives ainsi soutenues portent, pour l'essentiel, sur des activités de commerce (petite épicerie en milieu rural par exemple), de services (transport, restauration), agricoles (embouche, maraîchage), et dans une moindre mesure sur des activités artisanales. Au fil du temps, c'est ce type de projets que les réinsérés initieront : autant parce qu'ils correspondent aux savoir-faire que parce qu'ils répondent à des besoins soit en milieu urbain soit en milieu rural.

De 1991 à 1995, soixante-cinq anciens émigrés auront touché cette subvention en vue de démarrer une initiative privée, à Bamako ou dans la région de Kayes, zone d'origine de la majorité des Maliens résidant en France. Le nombre de bénéficiaires est donc peu important, comparé aux quelque 6 750 Maliens déboutés de leur demande de droit d'asile

recensés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en septembre 1991. Ce n'est pourtant pas faute d'information : celle-ci a été abondamment relayée par les médias, notamment radio, et par diverses institutions, dont des représentants des autorités maliennes. Là encore, ces dispositifs ne sont en rien incitatifs, ne touchant à peine qu'un pour cent des personnes potentiellement concernées.

Une perspective techniciste du développement

En 1994, ce programme se voit légitimé au sein des deux ministères concernés, les Affaires sociales et la Coopération. Ces derniers en chargent alors officiellement et respectivement la direction de la Population et des Migrations (DPM) et la direction du Développement. Il y a là un certain changement d'échelle dans la prise en compte par les autorités françaises de ce programme. En effet, auparavant, seul un groupe de travail plus ou moins formalisé autour de la DPM avait permis d'organiser les premières concertations entre les techniciens chargés du suivi de cette expérimentation. Les objectifs dont ces deux directions sont chargés par leur ministère de tutelle (lettre de mission de février 1994) sont ambitieux. Il s'agit de formuler *"des propositions pour permettre aux populations sur place, en particulier aux jeunes, de rester dans leur pays en participant à des actions de développement économique et social et aux migrants qui retournent dans leur pays de contribuer à son développement économique"*. Une antenne de la coopération française est ouverte à Kayes en vue d'un suivi rapproché, celle-ci sera renforcée par un représentant de l'Office des migrations internationales. Cette antenne aura en charge tant le suivi des réinsertions individuelles que celui des actions de coopération.

En 1995, ces deux directions lancent le programme Développement local et migrations (PDLM), dont les objectifs annoncés sont doubles :

1)- Poursuivre les procédures de réinsertion individuelle. Le montant des aides est dorénavant plafonné à 24 000 francs français (3 700 euros) ; tandis qu'un suivi en amont du projet (étude de faisabilité) et en aval (accompagnement sur un an) est confié à des prestataires de services.

2)- Soutenir le développement de la région de Kayes, en identifiant des projets bilatéraux susceptibles de dynamiser les initiatives locales.

Sur ce second point, le programme se propose d'innover : l'idée est que les réinsertions ne sont guère viables dans une région enclavée par les carences en infrastructures (moyens de communication, de transformation...) : il convient alors d'allier ces deux dimensions du déve-

Les échéances ne sont pas identiques entre une réinsertion individuelle et le développement local. Celui-ci suit un rythme propre inscrit dans les réalités internes du Mali.



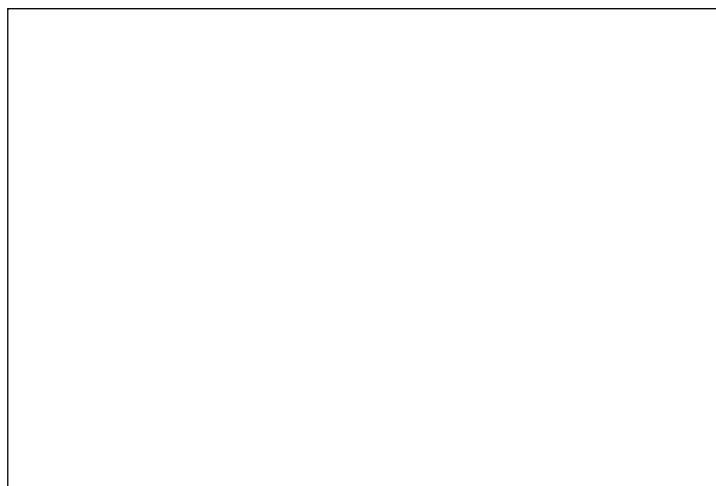
loppement local et de la réinsertion. Celles-ci doivent être inscrites dans une perspective plus globale du développement et il s'agit de mener de front ces deux axes. On entrevoit dès lors la gageure, le développement relevant de processus complexes inscrits dans le long terme. En effet, par-delà les dimensions financières, matérielles et techniques, la question est bien celle des transformations sociales en profondeur. L'objectif de favoriser l'implication d'anciens émigrés dans ces processus, en recherchant un effet cumulatif entre initiatives individuelles et tendances plus larges et collectives, n'est pas mauvais idéalement. Mais ces deux perspectives sont-elles en phase dans le temps ?

La coopération française cofinancera dans les années suivantes un certain nombre de projets de développement rural dans la région de Kayes, grâce à ce programme. L'aménagement de plusieurs gués sur des pistes desservant certains villages de la région (construction de radiers en béton sur ces gués) fait partie des initiatives les plus spectaculaires. Mais on relève une perspective techniciste du développement, où les associations immigrées ne sont pas prises en compte dans le montage de ces projets. Ces associations, sollicitées par les associations sœurs de leurs villages d'origine, contribuent pourtant financièrement à ces aménagements, sans que leur action ni leur participation ne soit portée à leur actif officiellement.

Il semble bien, pourtant, que les deux dimensions du PDLM soient disjointes, par-delà les intentions affichées : les échéances ne sont pas identiques entre une réinsertion individuelle et le développement local. Celui-ci suit son rythme propre et relève de processus inscrits dans des réalités internes au Mali. Tandis que les retours au pays font l'objet d'une sollicitude forte de la part des autorités françaises, pour des raisons relevant avant tout du traitement des sans-papiers en France.

Dans ce contexte, le bilan des réinsertions est significatif de l'importance accordée aux anciens émigrés. Le faible effectif concerné –

**Construction d'une école
près de la frontière
maliennne.
Un partenariat réussi
entre l'association
française Pourquoi pas ?
et l'association
des parents d'élèves
du village de Diboli
(Sénégal).**



© Patrick Buret.

une quarantaine par an depuis 1991 – la progressive importance accordée à son suivi, représentent autant d'éléments favorables à l'accumulation d'expérience et à l'amélioration du dispositif. À suivre la logique des institutions françaises, la finalité serait précisément de faire la preuve auprès des migrants maliens que les réinsertions au pays, accompagnées par ce programme, sont viables. Or, celui-ci révèle un certain nombre de dysfonctionnements.

Des difficultés sont, tout d'abord, liées aux procédures administratives. En 1997, une première évaluation⁽⁸⁾ avait permis de rencontrer la plupart des réinsérés de la phase antérieure à 1995 : la quasi-totalité d'entre eux était, au regard des objectifs du projet initial, en situation plus que difficile. Ces échecs sont attribués pour l'essentiel à la faiblesse des montages des projets, à l'absence de formations, au défaut de fonds de roulement. D'autre part, la procédure administrative, complexe, a aggravé ces difficultés initiales : celle-ci conditionnait le décaissement des subventions à un examen par "bon de commande" groupé, incluant un aller-retour à Paris pour aval du contrôleur financier. Le promoteur de projet devait donc attendre qu'il y ait suffisamment de dossiers pour que le sien remonte la filière administrative. Lorsque l'on connaît les lenteurs de communication entre Kayes et Bamako, puis entre cette ville et Paris, on comprend que ces "réinsérés" ont pu vivre sur leurs éventuelles économies, incluses pourtant dans le plan de financement de leur initiative, avant de toucher la subvention attendue. Ces économies ayant fondu pendant ce temps, l'initiative était par avance compromise. Certains de ces candidats auront d'ailleurs profité de la régularisation de 1997 pour revenir en France et tenter, parfois avec succès, de se voir délivrer une carte de séjour. Par la suite, diverses améliorations seront apportées au programme : après 1998, les décaissements seront individualisés ; mais l'examen à Paris demeurera incontournable, entraînant encore certaines rigidités.

Dans la région de Kayes et en particulier dans le milieu rural, c'est cependant les difficultés de prise en compte des réalités sociales locales, entraînant une non-contextualisation des initiatives de réinsertion, qui posent le plus de problèmes.

Réinsertions individuelles et dynamiques sociales

Diverses contraintes pèsent sur les immigrés de retour, que celui-ci soit ponctuel, pour la durée des congés, ou plus durable. De façon générale, il s'agit de rapporter la preuve de la réussite dans le périple de la migration : l'épargne permettant de bâtir sa propre maison dans l'enclos familial en est un bon exemple. Les jeunes ayant quitté la famille et le village en situation de cadet minorisé, souhaitent en particulier revenir avec un statut amélioré par rapport à celui qui prévalait à leur départ. Leur réussite ou leur échec sera donc évalué par la collectivité. Ont-ils rapporté


8)- Conduite par Soce Sene et Médoune Gaye à la fin de l'année 1997.

savoir-faire, épargne, nouvelles compétences qui les fait regarder autrement ? À cet égard, l'échec représente une humiliation pour l'ancien émigré, qui va dès lors réintégrer la famille et travaillera dans les champs qui sont assignés à celle-ci, sous la direction de son patriarche. Il ne manquera de rien, au plan alimentaire au moins ; mais sa dette demeurera envers sa famille, qui avait investi dans son départ, ainsi que la honte de n'être pas en mesure d'y faire face.

Les retours au pays s'inscrivent pourtant dans une région dynamique, tant au plan familial que collectif. Les fortes solidarités qui s'y exercent s'accompagnent d'une pression sociale envers les membres de la famille, dans le but d'optimiser la force de travail. La famille est à ce titre le lieu d'une gestion des ressources humaines qui tente de diversifier les activités : les revenus de la migration y sont intégrés aux côtés du travail agricole, ainsi que d'autres activités (petit commerce, parent fonctionnaire à Kayes ou Bamako, éventuellement activité artisanale ou service). De ce point de vue, il est possible pour un ancien émigré de choisir une activité qui s'inscrira dans cette diversification et lui permettra d'assumer une position et un rôle différent.

D'une part, il sera en mesure de diminuer sa dépendance à la famille. D'autre part, une partie des revenus s'additionnera aux ressources familiales. Une telle situation favoriserait sa reconnaissance dans les responsabilités collectives.

C'est bien dans cette perspective que les migrants de retour s'inscrivent, qu'ils aient ou non été subventionnés par le PDLM. On note pourtant la difficulté qu'ont les opérateurs du programme à Kayes pour intégrer cette dimension, comme l'indiquent par la négative ces deux interviews menés auprès d'anciens émigrés qui n'ont pu bénéficier du dispositif. Le premier, rencontré sur son périmètre maraîcher dans son village, témoigne ainsi : *"J'ai fait la France de 1990 à fin 1995. Mon père m'a rappelé pour que je vienne l'aider à cultiver son verger. J'avais entendu parler du PDLM. En février 1996, je suis allé à l'Omi, mais on m'a dit que c'était trop tard. Je voulais demander le financement d'une pompe pour le puits que la famille a creusé, car nous avons seulement les puisettes et les seaux, et je voulais étendre la surface de maraîchage."* On ne comprend pas le rejet ce projet, pourtant recevable au regard des critères du programme, et qui a tenu ses promesses trois ans et demi plus tard. Le second est rencontré lors d'une réunion dans son village avec des jeunes de sa classe d'âge, tous rentrés au Mali dans la même période. Fils d'une famille d'imams, il assure l'école coranique le soir. Il propose au PDLM le financement d'un jardin maraîcher qui lui est refusé. La fiche de suivi le concernant indique que, disposant de revenus dans le village, il n'avait pas besoin du PDLM. Lui, dit que si : *"L'école coranique, c'est pour faire du bien au village, cette activité ne*

 *L'échec représente une humiliation pour l'ancien émigré, qui va dès lors réintégrer la famille et travaillera dans les champs, sous la direction de son patriarche.*

rapporte pas.” On ne saurait en effet confondre une activité qui permet de tenir son rang statutaire dans la hiérarchie sociale avec une activité économique.

Les entretiens menés avec les jeunes réinsérés montrent assez clairement que ceux qui se déclarent globalement satisfaits ont précisément su trouver leur marge d'autonomie du point de vue de leurs activités. S'ils continuent d'aller travailler dans les champs familiaux en hivernage (*“nul ne s'y soustrait s'il est au village pendant la saison des pluies”*), leur situation après le retour est mieux valorisée.

Qui va manger de la mayonnaise au village ?

Pour ce qui relève des dynamiques collectives, la région de kayes est maillée depuis longtemps par un réseau associatif dense issu d'une immigration qui, depuis la France ou dans les villages, a initié des transformations sociales d'importance⁹⁾. On constate que ces associations, connues pourtant par les responsables du programme (et par exemple partenaires pour les initiatives de développement local dont il est fait état plus haut), n'ont joué aucun rôle, tant dans le recrutement des postulants à la subvention que dans la mise au point du projet des réinsérés. Sur ce plan, la répartition des bénéficiaires du PDLM est frappante : certaines zones, pourtant connues pour l'ampleur de leur migration (et partant, connaissant de nombreux retours au pays) n'en comptent aucun.

En guise de première explication, la rumeur suivante nous est rapportée : *“Nous connaissons le PDLM, mais nous avons eu peur que, si nous prenions l'argent, nous soyons fichés et ne puissions plus rentrer en France.”* Dans d'autres villages, plusieurs anciens émigrés ont au contraire touché cette subvention, et les entretiens collectifs menés avec ces derniers indiquent qu'un “précurseur” dans le village a entraîné d'autres réinsérés de son environnement immédiat.

Interrogés sur ces contrastes, les responsables des associations indiquent ne pas avoir été sollicités par les opérateurs du programme pour encadrer les jeunes de retour. Pourtant, certains d'entre eux ont bénéficié de l'appui d'une association locale : ainsi, un responsable de l'association intervillageoise indique qu'une quarantaine de petites initiatives, parfois très modestes (de 500 à 4 000 francs français – 76 à 610 euros), ont été appuyées via un fond d'appui à l'initiative privée visant principalement les jeunes, les femmes, et les chefs de famille sans émigré. La subvention d'une charrette (150 000 francs CFA – 230 euros) et d'une paire d'ânes (60 000 francs CFA l'un – 90 euros) permettent ainsi à un jeune de récolter et de commercialiser du bois de chauffe : *“Avec 270 000 francs CFA, on ne fait pas de milliardaires, mais on permet à quelqu'un de s'autonomiser.”*

Sur la conception des projets, enfin, leur connaissance de la région et de ses besoins, tant que de ses contraintes, n'est pas non plus sollicitée.

9)- Cf. à ce sujet Christophe Daum, *Les associations de Maliens en France*, Karthala, Paris, 1997.

Un réinséré soutenu par le PDLM a monté une épicerie. Il explique que les opérateurs ont composé la liste du stock initial du magasin, avant d'organiser ces achats et de les payer avec le promoteur. Il énumère ensuite cette liste. Elle comporte, entre autres produits alimentaires, du lait concentré liquide, des boîtes de sardines et de la mayonnaise. Cette énumération surprend les responsables associatifs qui se moquent du promoteur : *"Il faut bien être un nouvel arrivé comme toi pour ignorer que ces produits ne sont pas consommés au village"*. La mayonnaise n'est pas appréciée dans les villages, vite périssable et trop chère pour les budgets, le lait en poudre est préféré au lait concentré liquide. Enfin, la proximité du lac Magui permet de disposer de poisson frais quatre à cinq mois par an. Le reste de l'année, les villageois consomment plutôt du poisson séché, meilleur marché que les conserves. Au terme de l'exercice, l'épicerie est en très nette difficulté.

S'il est vrai qu'*"un immigré de retour n'a pas besoin d'un programme de réinsertion du gouvernement français"*, pour reprendre les termes de Catherine Quiminal dans l'article cité plus haut, on peut ajouter à cette proposition qu'une conception trop stéréotypée du "projet de réinsertion idéal" a pu entraîner certains échecs. Il n'en demeure pas moins que ces programmes existent, pendant que des immigrés décident de retourner au Mali. On se prend alors à espérer qu'ils puissent s'inscrire de façon sérieuse dans les dynamiques locales. ◀



Catherine Quiminal, "Retours contraints, retours construits des émigrés maliens"

► Dossier *Retours d'en France*, n° 1236, mars-avril 2002

Abdoulaye Kane, "Diaspora villageoise et développement local en Afrique : le cas de Thilogne association développement", n° 1229, janvier-février 2001

► Dossier *Migrants et solidarités Nord-Sud*, n° 1214, juillet-août 1998

► Dossier *Migrants acteurs du développement*, n° 1165, mai 1993

Cédric Garnier, "Migration, flux monétaires et économie villageoise"

Philippe Lavigne-Delville, "Les projets de développement initiés par les migrants"

► Dossier *Les Africains noirs en France*, n° 1131, avril 1990